

Québec, le 27 avril 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la conversion de places en services de garde non subventionnés en places subventionnées

Cher collègue,

Le 17 mars dernier, le député de Laval-des-Rapides déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la conversion des places en services de garde non subventionnées en places subventionnées.

D'emblée, je tiens à souligner que notre formation politique forme le premier gouvernement à faire de la conversion des places non subventionnées en places subventionnées, et ce, depuis la création du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

À cet effet, le Grand chantier pour les familles que j'ai annoncé le 21 octobre dernier fait de la conversion une priorité, en consignait cet engagement à la mesure 11. Ainsi, j'invite le député à prendre connaissance de ce plan d'action, lequel constitue la pierre d'assise pour compléter, une fois pour toutes, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Dans le souci de permettre une meilleure équité entre les familles québécoises, un projet pilote a été lancé à l'automne 2020 afin de convertir 3500 places non subventionnées en places subventionnées. De ce nombre, plus de 1700 places ont été autorisées pour conversion en août 2021. Le travail est donc bel et bien amorcé.

En terminant, les travaux se poursuivent pour compléter le projet pilote et mèneront, à terme, à la mise en place d'un processus de conversion dont les modalités seront annoncées en temps et lieu.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mathieu Lacombe